



# FORMATION RECYCLAGE

## MEDICAL 1

**Formation obligatoire à la formation médicale pour tous les personnels embarqués à bord des navires armés avec rôle d'équipage (Arrêté du 29 juin 2011 du ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement).**  
**Concernant les navires de jauge brute inférieure à 500 ne s'éloignant pas à plus de 200 milles des côtes**

### *OBJECTIFS*

Révision des acquis, de la pratique, dans un objectif d'opérationnalité : Être capable d'assurer les premiers secours en équipe-mer, de veiller à l'hygiène et à la prévention des risques, de porter et organiser les soins à bord en étroite collaboration avec le médecin du CCMM lors de téléconsultations, de prendre en charge un blessé, un malade ...

### *MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN OEUVRE*

<p>Techniques pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Exposé interactif à l'aide d'un diaporama personnalisé.</li> <li>● Démonstrations pratiques et exercices dirigés.</li> <li>● Formation dimensionnée à la carte, tenant compte des sollicitations aux apprenants et du navire support.</li> </ul>	<p>Auxiliaires pédagogiques</p> <p>Vidéo projecteur avec un diaporama personnalisé et adapté à l'entreprise.</p> <p>Mises en situation (mannequins LAERDAL)</p> <p>Moyen divers mis en œuvre selon les besoins et les particularités du navire. Un aide-mémoire pour apprenant</p>
--	--

### *CONTENU DE LA FORMATION*

- PREMIERS SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1) : 4 heures - la protection, - l'alerte, - l'obstruction brutale des voies aériennes, - le saignement abondant, - l'inconscience, - l'arrêt cardiaque, - les malaises, - les plaies et traumatismes.
- HYGIENE ET PREVENTION DES RISQUES (HPR) : 3 heures  
HPR 1 - Prévention des risques professionnels maritimes

### *PLANNING*

SXM SANTE TRAVAIL s'adapte aux spécificités, aux contraintes et aux besoins de votre entreprise. Le planning de formation sera réalisé en concertation afin d'assurer la cohérence et la progression de la formation.

### *LIEUX*

Dans notre salle de cours spécialement dédiée ou dans les locaux de votre entreprise afin de personnaliser la formation,



selon votre choix.

### ***COÛT***

Un devis sera réalisé au plus juste, tenant compte des sollicitations formulées.

### ***PERSONNEL CONCERNÉ & PRE-REQUIS***

Tous les personnels embarqués à bord des navires armés ayant un rôle d'équipage. (Navire de commerce, de pêche ou de plaisance professionnelle).

### ***EFFECTIFS***

Des groupes de 10 salariés maximum peuvent être constitués afin de conserver l'efficacité pédagogique.

### ***DURÉE***

11 heures sont nécessaires à une bonne appréhension des thématiques spécifiques. (Cf : arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués)

### ***FORMATEURS***

L'AFPS 978 met à votre disposition des personnels professionnels, qualifiés. Tous nos intervenants sont experts métier et/ou formateurs professionnels, ils sont les garants de notre expertise.

### ***ATTESTATION DE FIN DE FORMATION***

Une attestation de formation sera remise à chacun des apprenants, en fin de formation.

Cette attestation devra être remise au service de la délivrance des titres des affaires maritimes en échange du certificat STCW correspondant.

Nous établirons un procès-verbal de formation qui sera remis au responsable hiérarchique.

### ***SECURITE***

Au cours de la formation, SXM SANTE TRAVAIL agira conformément aux obligations légales du CODE DU TRAVAIL, et de l'arrête du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués.